

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 juin 2014**

**L'an deux mille quatorze, le vingt du mois de juin, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 12 juin 2014**

**Etaient présents** : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés** : Véronique RUFIN

Céline VERGEOT (Pouvoir MC. MICHEL)

Jean-Paul GUILLON (Pouvoir S. HENNEQUIN).

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude MICHEL.

---

La séance est ouverte à 20 H 00.

**Election des Sénateurs : Désignation des délégués des Conseils Municipaux**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'arrêté du Préfet en date du 11/06/2014, les conseils municipaux du Département de l'Aisne ont reçu l'obligation de se réunir le 20 juin 2014, pour élire les délégués des Conseils Municipaux en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 16 membres présents et a constaté que les conditions de quorum, posées à l'article L 2121-17 du C.G.C.T. étaient remplies.

Madame le Maire a rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Guillaume GARDON et Vanessa SZUBA.

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L.289 et R 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du Code électoral, le Conseil Municipal devait élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

A l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées :

- Liste « Gilles BOUVRY »
- Liste « Pierre CARQUIN ».

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos.

Les membres du bureau ont procédé aux opérations de dépouillement.

### **Résultats de l'élection :**

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

<b>Nom du Candidat tête de liste</b>	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués titulaires</b>	<b>Nombre de délégués suppléants</b>
« Gilles BOUVRY »	14	4	3
« Pierre CARQUIN »	4	1	0

### **Proclamation des résultats :**

Madame le Maire a déclaré élus :

Délégués titulaires : - Gilles BOUVRY  
- Jeannine VAN LANDEGHEM  
- Christian FOURNAGE  
- Christelle LE TALLEC  
- Pierre CARQUIN

Délégués suppléants : - Dominique DUCLOS  
- Nadia CALLOT  
- André HOURDRY

La séance est levée à 20 h 50.

Fait à NOGENT-L'ARTAUD, le 23 Juin 2014.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.